



## Free: frais de résiliation

Par sry, le 08/11/2011 à 17:41

Bonjour,

Je déménage à la fin du mois en Europe et souhaiterais résilier mon abonnement chez Free sans frais.

Après plus de 2h de recherches sur le sujet sur Internet, je vois tout et son contraire...

Personnellement, j'ai une freeV5, et suis soumise aux CGV du 07/04/11 (donc pas aux nouvelles de juin). Cela fait 63 mois que je suis chez Free, puis je résilier sans frais pour cause de déménagement à l'étranger? (contrat de travail allemand comme preuve)?

- Comme je suis soumise aux CGV du 07/04/11, est ce que la formule antérieure de résiliation s'applique (Pour les contrats antérieurs au 7 avril, des frais d'activation différés sont d'un montant initial de 96€ sont dégressifs et une réduction de 3€)? dans ce cas je n'aurais rien à payer, car cela fait 63 mois.

- Est-ce qu'un déménagement à l'étranger est considérée comme non éligible? "En cas de Non Eligibilité de la Ligne, sauf dans les cas d'exclusion visés par l'article 9.2"?

Merci pour vos réponses!